

RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

REPRISE DE LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1987

New York, 1^{er} et 20 octobre, 25 novembre et 4 décembre 1987

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1987

SUPPLÉMENT N° 1B



NATIONS UNIES

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何 购取 联合国 出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

REPRISE DE LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1987
New York, 1^{er} et 20 octobre, 25 novembre et 4 décembre 1987

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1987

SUPPLÉMENT N° 1B



NATIONS UNIES

New York, 1989

NOTE

Les résolutions et décisions du Conseil économique et social sont identifiées comme suit :

Résolutions

Jusqu'en 1977 (c'est-à-dire jusques et y compris la reprise de la soixante-troisième session), les résolutions du Conseil étaient numérotées consécutivement et identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi d'une mention entre parenthèses indiquant la session [par exemple : résolution 1733 (LIV), résolution 1915 (ORG-75), résolution 2046 (S-III), adoptées respectivement à la cinquante-quatrième session, à la session d'organisation pour 1975 et à la troisième session extraordinaire]. Lorsque plusieurs résolutions avaient été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles était identifiée par une lettre majuscule [par exemple : résolution 1926 B (LVIII), résolutions 1954 A à D (LIX)]. La dernière résolution ainsi numérotée est la résolution 2130 (LXIII) du 14 décembre 1977.

Depuis 1978, dans le cadre du nouveau système adopté pour les cotes des documents du Conseil, les résolutions sont numérotées sur une base annuelle et identifiées par deux nombres en chiffres arabes séparés par une barre oblique, le premier nombre indiquant l'année et le second le numéro de la résolution dans la série annuelle (par exemple : résolution 1987/64).

Décisions

Jusqu'en 1973 (c'est-à-dire jusques et y compris la reprise de la cinquante-cinquième session), les décisions du Conseil n'étaient pas numérotées. De 1974 à 1977

(jusques et y compris la reprise de la soixante-troisième session), les décisions étaient numérotées consécutivement et identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi d'une mention entre parenthèses indiquant la session [par exemple : décision 64 (ORG-75), décision 78 (LVIII), adoptées respectivement à la session d'organisation pour 1975 et à la cinquante-huitième session]. La dernière décision ainsi numérotée est la décision 293 (LXIII) du 2 décembre 1977.

Depuis 1978, dans le cadre du nouveau système adopté pour les cotes des documents du Conseil, les décisions sont numérotées sur une base annuelle et identifiées par deux nombres en chiffres arabes séparés par une barre oblique, le premier nombre indiquant l'année et le second le numéro de la décision dans la série annuelle (par exemple : décision 1987/159).

En 1987, les résolutions et décisions du Conseil sont publiées dans trois suppléments aux *Documents officiels du Conseil économique et social, 1987* comme suit :

Supplément n° 1 (session d'organisation pour 1987 et première session ordinaire de 1987);

Supplément n° 1A (seconde session ordinaire de 1987);

Supplément n° 1B (reprise de la seconde session ordinaire de 1987).

*

* *

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La mention d'une telle cote signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Points de l'ordre du jour de la seconde session ordinaire de 1987 examinés au cours de la reprise de la session	1
Résolution et décisions adoptées par le Conseil économique et social au cours de la reprise de sa seconde session ordinaire de 1987	3
Résolution	3
Décisions	4

**POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SECONDE SESSION
ORDINAIRE DE 1987 EXAMINÉS AU COURS DE LA REPRISE
DE LA SESSION**

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
4. Etude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.
16. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989.
20. Commerce et développement.
21. Science et technique au service du développement.
22. Elections.

RÉSOLUTION ET DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AU COURS DE LA REPRISE DE SA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1987

S O M M A I R E

RÉSOLUTION

<i>Numéro de la résolution</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
1987/94	Elargissement de la composition du Comité du programme et de la coordination (E/1987/L.50/Rev.1 et E/1987/SR.41)	16	4 décembre 1987	3

DÉCISIONS

<i>Numéros des décisions</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Dates d'adoption</i>	<i>Pages</i>
1987/189	Etude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social : le Conseil économique et social (E/1987/SR.38)	2	1 ^{er} octobre 1987	4
1987/190	Etude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (E/1987/SR.38)	4	1 ^{er} octobre 1987	4
1987/191	Rapports du Conseil du commerce et du développement (E/1987/SR.38)	20	1 ^{er} octobre 1987	4
1987/192	Rapport du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement (E/1987/SR.38)	21	1 ^{er} octobre 1987	4
1987/193	Elections (E/1987/SR.38)	22	1 ^{er} octobre 1987	4
1987/194	Rapport du Comité du programme et de la coordination sur la reprise de sa vingt-septième session (E/1987/SR.39)	16	20 octobre 1987	4
1987/195	Commission des droits de l'homme : Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe (E/1987/SR.40)	2	25 novembre 1987	4
1987/196	Reprise de la session extraordinaire de la Commission des sociétés transnationales (E/1987/SR.40)	2	25 novembre 1987	4
1987/197	Etat récapitulatif des incidences, sur le budget-programme, des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 1987 (E/1987/130 et Add.1)	2	4 décembre 1987	5

RÉSOLUTION

1987/94. Elargissement de la composition du Comité du programme et de la coordination

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1986, intitulée "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies",

Tenant compte des vues exprimées au cours du débat sur la représentativité du Comité du programme et de la coordination lors de la quarante et unième session de l'Assemblée générale,

Conscient qu'il faut que le Comité du programme et de la coordination ait une représentation géographique aussi étendue que possible,

1. *Recommande* à l'Assemblée générale que le Comité du programme et de la coordination se compose, à compter de 1988, de trente-quatre Etats Membres de l'Organisation

des Nations Unies, élus pour un mandat de trois ans, sur la base d'une distribution géographique équitable, en suivant le schéma suivant :

- Neuf sièges pour les Etats d'Afrique;
- Sept sièges pour les Etats d'Asie;
- Sept sièges pour les Etats d'Amérique latine et des Caraïbes;
- Sept sièges pour les Etats d'Europe occidentale et autres Etats;
- Quatre sièges pour les Etats d'Europe orientale;

2. *Recommande également* à l'Assemblée générale d'élire les nouveaux membres du Comité à sa quarante-deuxième session;

3. *Demande* que, aux fins de l'élection des nouveaux membres, l'Assemblée générale déroge à la règle suivant laquelle des membres sont désignés par le Conseil.

*41^e séance plénière
4 décembre 1987*

DÉCISIONS

1987/189. Etude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social : le Conseil économique et social

A sa 38^e séance plénière, le 1^{er} octobre 1987, le Conseil économique et social, ayant examiné la lettre datée du 21 août 1987, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies¹, a décidé d'accepter la proposition qui y figurait et d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de ses sessions ordinaires de 1988 une question intitulée :

"Etude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social : a) rapport de la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social; b) le Conseil économique et social".

1987/190. Etude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social

A sa 38^e séance plénière, le 1^{er} octobre 1987, le Conseil économique et social a pris acte avec satisfaction du rapport oral que le Président de la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social lui a présenté² sur l'état d'avancement des travaux de la Commission spéciale, son programme de travail et son calendrier de réunions pour 1988.

1987/191. Rapports du Conseil du commerce et du développement

A sa 38^e séance plénière, le 1^{er} octobre 1987, le Conseil économique et social a pris acte des rapports du Conseil du commerce et du développement sur la deuxième partie de sa trente-troisième session et sur sa quinzième session extraordinaire³ et a autorisé le Secrétaire général à transmettre le rapport du Conseil économique et social sur la première partie de sa trente-quatrième session à l'Assemblée générale lors de sa quarante-deuxième session.

1987/192. Rapport du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement

A sa 38^e séance plénière, le 1^{er} octobre 1987, le Conseil économique et social a pris acte du rapport du Comité

¹ E/1987/131.

² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1987. Séances plénières* (vol. II), 38^e séance.

³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément n° 15 (A/42/15)*, vol. I

intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement sur sa neuvième session⁴.

1987/193. Elections

A sa 38^e séance plénière, le 1^{er} octobre 1987, le Conseil économique et social a pris les mesures suivantes en ce qui concerne les postes vacants dans ses organes subsidiaires, qu'il avait reportées lors de ses sessions précédentes :

COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Le Conseil a élu la RÉPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIÉTIQUE DE BIÉLORUSSIE pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 1988.

Le Conseil a renvoyé à une session ultérieure l'élection d'un membre choisi parmi les Etats d'Asie, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et se terminant le 31 décembre 1988, et d'un membre choisi parmi les Etats d'Europe occidentale et autres Etats, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 1988.

COMITÉ DES POLITIQUES ET PROGRAMMES D'AIDE ALIMENTAIRE

Le Conseil a élu la NORVÈGE pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 1988.

1987/194. Rapport du Comité du programme et de la coordination sur la reprise de sa vingt-septième session

A sa 39^e séance plénière, le 20 octobre 1987, le Conseil économique et social a décidé de faire siennes les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité du programme et de la coordination sur la reprise de sa vingt-septième session⁵.

1987/195. Commission des droits de l'homme : Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe

A sa 40^e séance plénière, le 25 novembre 1987, le Conseil économique et social a décidé que la réunion du Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe prévue pour janvier 1988 se tiendrait du 7 au 17 décembre 1987.

1987/196. Reprise de la session extraordinaire de la Commission des sociétés transnationales

A sa 40^e séance plénière, le 25 novembre 1987, le Conseil économique et social a décidé d'autoriser la Commission des sociétés transnationales à reprendre sa session extraordinaire pendant une séance en 1987, dans les limites des ressources disponibles, pour élire deux membres de son bureau afin de tenir les consultations prévues dans la résolution 1987/57 du Conseil, en date du 28 mai 1987.

⁴ *Ibid.*, Supplément n° 37 (A/42/37 et Corr. 1).

⁵ *Ibid.*, Supplément n° 16 (A/42/16), seconde partie.

1987/197. Etat récapitulatif des incidences, sur le budget-programme, des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 1987

général contenant en annexe un état récapitulatif des incidences, sur le budget-programme, des résolutions et décisions adoptées par le Conseil en 1987⁶.

A sa 41^e séance plénière, le 4 décembre 1987, le Conseil économique et social a pris acte du rapport du Secrétaire

⁶ E/1987/130 et Add.1.

